

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant :

**AO-707** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)*. L'objet de ce règlement vise à réduire la durée du mandat d'un membre du conseil de l'arrondissement de deux (2) ans à un (1) an.

Montréal, ce 16 mars 2026

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate